

PROVINCE DE QUÉBEC  
Village de Price

Le conseil de la municipalité du Village de Price siège en séance ordinaire ce lundi, 4 mai 2020 par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Présidé par M. Bruno Paradis - Maire	
1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- Mathieu Gagné
3- Ghislain Michaud	6- Lise Lévesque

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie de vidéoconférence : Martin Normand, directeur général.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

## 1. Mot de bienvenue

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

### 3. ADMINISTRATION

#### 3.1 Procès-verbal

2020-05-49

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu unanimement que le procès-verbal du 6 avril 2020, soit adopté.

Adopté

#### 3.2 Adoption des comptes à payer

2020-05-50

Il est proposé par Ghislain Michaud appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci

CHÈQUES NO 9602 à 9631	60 478.11\$
PRÉLÈVEMENTS NO 3077 à 3101	44 702.89\$
SALAIRES ÉLUS (Avril)	3 473.83\$
SALAIRES INCENDIE (29 mars au 25 avril)	7 193.61\$
SALAIRES EMPLOYÉS (29 mars au 25 avril)	22 492.81\$
<b>TOTAL</b>	<b>138 341.25\$</b>

Adopté

#### 3.3 États financiers au 30 avril 2020

Les états financiers au 30 avril 2020 ont été déposés aux élus par le directeur général.

#### 3.4 Mise à pied temporaire / poste d'adjointe administrative

2020-05-51

- CONSIDÉRANT** les nombreux décrets déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la crise du COVID-19 ;
- CONSIDÉRANT** que l'Hôtel-de-Ville est fermé au public depuis le 13 mars 2020 ;
- CONSIDÉRANT** que les tâches au poste d'adjointe administrative ont énormément diminuées depuis le début de la crise ;

Il est proposé par Ghislain Michaud appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- Mettre à pied de façon temporaire la personne occupant le poste d'adjointe administrative ;
- De réintégrer la personne au poste d'adjointe-administrative lorsque la situation sera rétablie ;
- D'autoriser Martin Normand, directeur général à signer la lettre d'entente au nom de la Municipalité de Price.

- 3.5** Règlement modifiant le règlement numéro 2020-382 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2020, fixer le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et fixer les tarifs pour le service d'aqueduc, le service de transport et de disposition des matières résiduelles ainsi que le tarif pour le remboursement de l'emprunt pour le projet de traitement des eaux usées.

2020-05-52

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2020-382 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances à la Municipalité est fixé à 14 % par année ;

**CONSIDÉRANT** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité du Village de Price désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due pour l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné et qu'une présentation du projet de règlement a été fait à la séance du 6 avril 2020 par M. Michel Imbeault.

Il est proposé par Marie-Renée Savard et appuyé par Michel Imbeault que :

L'article 7 du règlement 2020-382 est remplacé par ce qui suit :

**Article 7 : Taux d'intérêt**

~~Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 14% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.~~

**Article 7 : Taux d'intérêt**

Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus pour 2020 à la municipalité est fixé à **0%** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020

Adopté

**3.6 Plan particulier d'intervention en cas de pandémie**

2020-05-53

- ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;
- ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par une crise de pandémie en tout temps ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer à une crise de pandémie susceptible de survenir sur son territoire ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à une crise de pandémie sur son territoire ;
- ATTENDU QUE** les mesures de préparation à une pandémie qui seront mises en place

devront être consignées dans un plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) ;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation à une pandémie nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics, des loisirs et de l'administration ;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) sont conformes *au guide pour l'élaboration d'un plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités* proposé par le MAMH;

Pour ces motifs, il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et unanimement résolu :

QUE **Renaud Gagnon**, coordonnateur régional en sécurité civile, soit nommé(e) responsable de l'élaboration du plan particulier d'intervention (PPI) en cas de pandémie de la municipalité

QUE le plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) de la municipalité préparé par **Renaud Gagnon, coordonnateur régional de la MRC de La Mitis** soit adopté;

QUE Martin Normand, directeur général de la municipalité soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place du plan d'action du plan particulier d'intervention en cas de pandémie;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile, de concertation avec le coordonnateur régional de la sécurité civile de la MRC de La Mitis;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de ce plan d'action réalisables et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;

Adopté

### 3.7 Propage l'entraide – La Ruche

2020-05-54

Considérant que la pandémie de COVID-19 a causé la pire crise économique de notre époque ;

Considérant que dans La Mitis, cette situation fragilise l'accès alimentaire pour plusieurs personnes, augmentant le nombre d'inscriptions auprès de Moisson Mitis;

Considérant que nos restaurateurs locaux vivent aussi des moments difficiles.

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une contribution de 500\$ à la Ruche pour le projet « Propage l'entraide dans la Mitis » afin offrir plus de 5 000 plats prêts-à-

manger préparés grâce à nos restaurateurs de La Mitis, et qui seront distribués par l'intermédiaire de Moisson Mitis aux Mitissiens et Mitissiennes dans le besoin.

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1 Entente / Agent de sensibilisation / OMH

2020-05-55

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement de :

- Faire une entente avec la Municipalité de Métis-sur-Mer afin de rendre disponible d'effectifs pour agir à titre d'agent de sensibilisation à l'Office d'Habitation de Métis-sur-Mer ;
- Faire une entente avec l'Office d'Habitation de la Mitis afin de rendre disponible d'effectifs pour agir à titre d'agent de sensibilisation à l'Office d'Habitation ;
- Autoriser Martin Normand, directeur général, à signer les ententes.

Adopté.

### 4.2 Élaboration du plan en sécurité civile

2020-05-56

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

Pour ces motifs, il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Marie-Renée Savard et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité et ses mises-à-jour, préparé par **Renaud Gagnon, coordonnateur régional**, soit adopté;

QUE **Renaud Gagnon et Korin Gagné, coordonnateur et responsable en sécurité civile de la MRC de La Mitis** soient nommés responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile. Ces mises-à-jour et révisions seront faites en concertation avec la directrice/directeur général de la municipalité.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté

### 4.3 Organisation municipale en sécurité civile

2020-05-57

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Price reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Marie-Renée Savard, et unanimement résolu:

QU' une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants ;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
<i>Coordonnateur municipal de la sécurité civile</i>	Martin Normand
<i>Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut</i>	Nancy Dubé
<i>Responsable de la mission Administration</i>	Martin Normand
<i>Responsable substitut de la mission Administration</i>	Nancy Dubé
<i>Responsable de la mission Communication</i>	Léa Béland
<i>Responsable substitut de la mission Communication</i>	Sonia Lévesque
<i>Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées</i>	Martine Caron
<i>Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées</i>	Josée Lévesque
<i>Responsable de la mission Inscription</i>	Mathieu Dufour
<i>Responsable substitut de la mission Inscription</i>	Lise Roy
<i>Responsable de la mission Hébergement</i>	Jocelyne Madore
<i>Responsable substitut de la mission Hébergement</i>	Lisette Beaulieu

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

## 5. TRAVAUX PUBLICS

### 5.1 Engagement étudiant aux travaux publics

2020-05-58

Il est proposé par Mathieu Lajoie-Gagné, appuyé par Ghislain Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager l'étudiant Félix Côté à titre d'aide journalier au salaire minimum à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Adopté

## **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Aucun point**

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

### **7.1 Coordonnateur de la « Cellule locale de bénévole »**

2020-05-59

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement de

- Suivre les recommandations du comité « Personnes à risques » et de mettre en place une « Cellule locale de bénévole » ;
- Nommer M. Mathieu Dufour, responsable en loisirs, coordonnateur de la « Cellule locale de bénévole » ;

Adopté

## **8. RAPPORT DES ÉLUS**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS**

### **9.1 \_\_\_\_\_**

## **10. Levée de l'assemblée :**

Mathieu Lajoie-Gagné propose la levée de l'assemblée à 20h30.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général

### **Attestation :**

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bruno Paradis, maire